DÉPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

CANTON
D'HAZEBROUCK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE MERVILLE

N°2025-313-PM/SR

ARRÊTE PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN BARBECUE TEMPORAIRE A L 'OCCASION D'UNE FOIRE, D'UNE FÊTE PUBLIQUE OU D'UNE VENTE

Nous, Joël DUYCK, Maire de la Commune de MERVILLE (NORD),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1 à L.3355-8,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, article L.511-1,
Vu la Loi 2000-1352 du 30 décembre 2000 portant loi de finances pour 2001, article 18,
Vu la demande présentée par Monsieur Christopher Girault, Président des Jouteurs de Merville, 16 rue Simone Weil, à MERVILLE 59660.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le requérant est autorisé à installer à MERVILLE (59), lors de ses manifestations à 100 mètres des installations sportives ou de tout bâtiment en respect des lois en vigueur :

- **Le dimanche 13 juillet 2025, de 11h00 à 17h00, un barbecue Digue d'Artois à l'occasion des joutes traditionnelles.**

ARTICLE 2 : Seuls Les Jouteurs de Merville sont autorisés à l'effectuer, il est interdit à tout autre personne d'effectuer un barbecue à l'endroit cité à l'article 1.

ARTICLE 3 : Une prise d'arrosage, prête à fonctionner doit être située à proximité.

ARTICLE 4 : La Direction Générale de la Mairie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- La Gendarmerie Nationale de MERVILLE
- Monsieur Christopher Girault, Président des Jouteurs de Merville, 16 rue Simone Weil, à MERVILLE 59660.

Monsieur le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
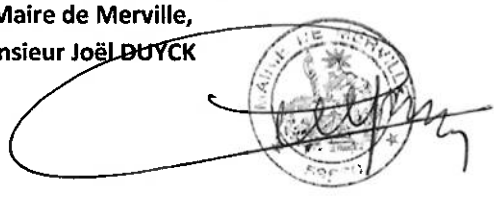
Fait à MERVILLE, le 19 mai 2025,
Le Maire de Merville,
Monsieur Joël DUYCK